



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Ecoles de Levallois et l'association Levallois Culture en vue de la passation de marchés relatifs aux prestations de traiteur.

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration

13

Nombre de Membres présents à la séance

8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni le dix avril deux mille vingt-cinq sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Étaient présents :

Madame Mélissa VARCHOSAZ , Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Mélanie ROLLAND
Madame Marie COMBELLE par Monsieur Yvon LEVECQ

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20250410-5-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS ET L'ASSOCIATION LEVALLOIS CULTURE EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS RELATIFS AUX PRESTATIONS DE TRAITEUR

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles réuni en séance le 10 avril 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2113-6 et suivants ainsi que l'article R.2123-1 3°,

CONSIDÉRANT que depuis 2015, la Ville, la Caisse des Écoles et l'Association Levallois Culture mutualisent leur procédure de passation de marchés pour les prestations de traiteur,

CONSIDÉRANT que les marchés en cours d'exécution arriveront à leur terme le 18 août 2025 et qu'il est donc nécessaire de les renouveler,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère opportun d'établir, à cet effet, une nouvelle convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Ville, la Caisse des Écoles et l'Association Levallois Culture pour la passation de marchés relatifs aux prestations de traiteurs,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois propose d'être coordonnateur du groupement de commandes,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville, la Caisse des Écoles et l'Association Levallois Culture en vue de la conclusion de marchés relatifs aux prestations de traiteurs et d'autoriser sa signature par Madame le Maire ou l'Adjoint délégué.

ARTICLE 2 : D'accepter que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes.

Celui-ci sera constitué à compter de la notification de la convention par la Ville à la Caisse des Écoles et à l'Association Levallois Culture et ce, jusqu'à la date d'expiration des marchés conclus en vue de satisfaire les besoins exprimés ci-dessus.

ARTICLE 3 : D'accepter que la Ville, coordonnateur du groupement, prenne en charge le lancement de la procédure de mise en concurrence, la signature et la notification des marchés, chacune des parties faisant son affaire de son exécution pour la part qui la concerne. Le coordonnateur est également compétent pour procéder à la passation des éventuelles modifications de marchés, à la résiliation ou à la reconduction des marchés ainsi que pour le lancement de nouvelles procédures en cas de résiliation ou de non reconduction.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small hook at the end.

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire et Péricolaire,
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles